Programme d'action et plan de financement 2015 des SAGE portés par l'Etablissement

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement devrait assurer en 2015 le rôle de structure porteuse de 8 SAGE : 4 en phase d'élaboration (Loir, Cher amont, Allier aval et Cher aval) et 4 en phase de mise en œuvre (Val Dhuy Loiret, Sioule, Yèvre-Auron et Loire en Rhône-Alpes).

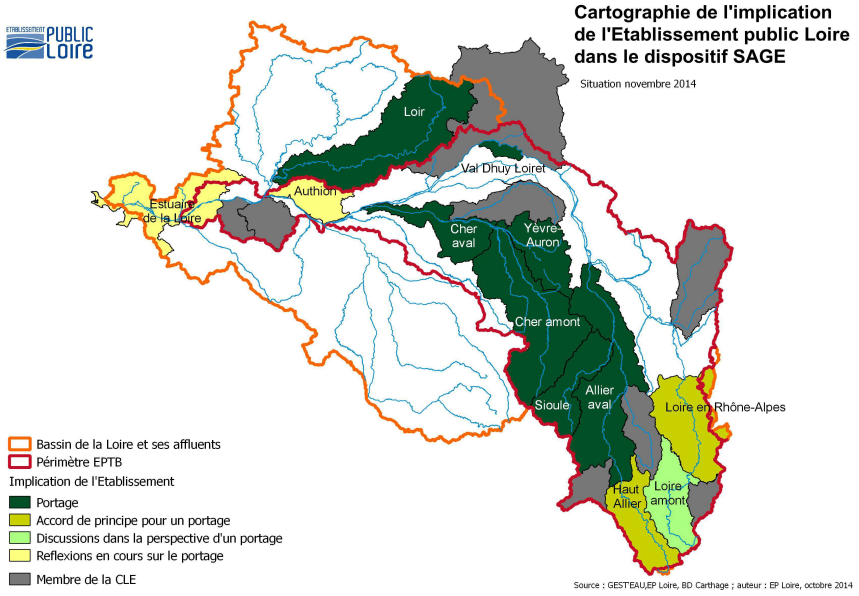

La présente note produit un état d'avancement de chaque procédure ainsi qu'une description des programmes d'action 2015, pour lesquels des demandes de subventions seront faites auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Europe (FEDER, PO régionaux) et des collectivités concernées.

Il est à noter que ces éléments ont été présentés lors de la 4e conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les CLE, organisée le 9 octobre dernier dans les locaux de l'Etablissement. En autres points figurant à l'ordre du jour de cette réunion, on signalera la présentation :

- des délibérations de l'Etablissement intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE ;
- de la mise en œuvre des préconisations de l'« *Enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'EP Loire* » ;
- des dispositions relatives à la compétence GEMAPI ;
- des modalités de financement des SAGE portés par l'Etablissement.

I SAGE Val Dhuy – Loiret

Etat d'avancement

L'année 2014 a été consacrée à la réalisation de deux études relatives aux « zones humides et plans d'eau » et aux « pollutions diffuses ». Ces prestations ont conduit à la définition de programmes d'actions qui seront intégrés au futur contrat territorial.

Par ailleurs, l'inventaire des espèces invasives présentes sur le territoire a été reconduit suite à l'état des lieux initial réalisé en 2013.

Concernant les actions de communication, deux documents importants ont été produits :

- le tableau de bord 2013 basé sur des indicateurs de suivi et de réalisation permettant aux différents acteurs d'avoir une vision globale et claire des actions engagées et des efforts à fournir pour atteindre le bon état des masses d'eau ;

- un guide de bonnes pratiques à l'attention des riverains afin qu'ils puissent également participer à la préservation des rivières et des milieux aquatiques associés. Des thématiques diverses y sont abordées telles que les droits et devoirs des riverains, les espèces invasives, les produits phytosanitaires ou encore les zones humides.

Enfin, les réflexions se sont poursuivies pour la mise en place d'un futur contrat territorial, outil contractuel et opérationnel permettant la mise en œuvre des actions du SAGE.

Programme d'actions 2015

L'année 2015 sera tout d'abord consacrée à la finalisation du nouveau contrat territorial multithématiques « milieux aquatiques » et « pollutions diffuses » pour lequel l'Etablissement pourrait assurer l'animation générale de ce dernier volet.

La seconde action consistera à mettre à jour le tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du SAGE avec les données relatives à l'année 2014.

La CLE envisage également de renforcer la communication et la diffusion d'informations au travers de la mise à jour du site internet et la réalisation d'une lettre du SAGE.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2015 s'élève à 71 138 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 61 138 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 10 000 € (réalisation d'une lettre du SAGE – mise à jour du tableau de bord du SAGE – cartothèque – plaquettes présentant les résultats des études).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

II SAGE Sioule

Etat d'avancement

Le début d'année 2014 aura été marqué par la signature de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE.

Une fois la CLE recomposée, suite aux élections municipales, plusieurs réunions d'information et une session de formation se sont tenues notamment à destination des élus concernés par la procédure.

Concernant les actions de communication, peuvent être citées la mise en ligne du site Internet, l'élaboration du plan de communication, la reprographie et la diffusion du SAGE approuvé et l'organisation d'une conférence sur la préservation de la qualité de l'eau.

Enfin, de nouvelles réflexions relatives à la définition d'un projet de recherche sur la Chaine des Puys ont été engagées avec l'animatrice du SAGE Allier aval dans le but de proposer son lancement dès 2015.

Programme d'actions 2015

L'année 2015 sera consacrée, en collaboration avec le SAGE Allier aval, au lancement d'un programme de recherche sur la Chaine des Puys. De plus, la chargée de mission du SAGE accompagnera l'animateur « zones humides », recruté par le Syndicat mixte d'aménagement et de développement des Combrailles, dans la définition des zones humides prioritaires, d'intérêt environnemental particulier et stratégiques pour la gestion de l'eau.

Il est également envisager de renforcer la communication et la pédagogie autour du SAGE (site Internet, lettre du SAGE, plaquettes, articles de presse, …).

Par ailleurs, deux études seront lancées. La première portera sur la délimitation des têtes de bassin versant. A travers leur diagnostic, le bureau d'études recruté établira des préconisations spécifiques à ces milieux. La seconde étude, réalisée par un stagiaire, consistera à dresser un bilan des pratiques d'utilisation des pesticides en milieu non agricole.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2015 s'élève à 128 500 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 70 000 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 5 000 € pour d'une part la publication d'une lettre du SAGE et de plaquettes d'informations et d'autre part, l'hébergement du site internet dédié spécifiquement au SAGE ;

- Etudes = 53 500 € pour la réalisation d'une étude de délimitation des têtes de bassin versant et une étude sur les pratiques d'utilisations des produits phytosanitaires en milieux non agricole.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

III SAGE Yèvre-Auron

Etat d'avancement

Suite à la signature de l'arrêté d'approbation du SAGE en février 2014, l'Etablissement est devenu la structure porteuse chargée d'accompagner la CLE en phase de mise en œuvre.

Dans ce contexte, un chargé de mission a été recruté et placé au plus près du Président de la CLE, dans les locaux du Département du Cher. Cet agent, arrivé en juin, a dans un premier temps rencontré l'ensemble des acteurs concernés par la procédure SAGE.

En application des préconisations du SAGE, la première étude relative aux « inventaires des zones humides prioritaires » a été initiée et le marché correspondant devrait prochainement être notifié.

Programme d'actions 2015

Outre la réalisation des inventaires des zones humides prioritaires, il est prévu en 2015 d'engager une nouvelle prestation visant à étudier, dans le cadre de la gestion volumétrique mise en place depuis 2007, les possibilités de développement du stockage hivernal de la ressource en eau sur ce périmètre sujet à des déficits quantitatifs estivaux.

Concernant les actions de communication, sont prévues la mise à jour du site internet et l'élaboration/diffusion d'une lettre du SAGE et d'un guide « compatibilité entre le SAGE et les documents d'urbanisme » à destination des élus.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2015 s'élève à 185 368 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 60 308 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 5 000 € ;

- Etudes = 120 000 € pour la réalisation d'une étude sur les possibilités de développement du stockage hivernal de la ressource en eau.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

IV SAGE Loire en Rhône-Alpes

Etat d'avancement

L'arrêté d'approbation du SAGE a été signé par la Préfète de la Loire en août 2014.

Il peut être ajouté pour l'année 2014, la poursuite des discussions pour finaliser les différentes conventions entre le Département de la Loire, l'Agence de l'eau et l'Etablissement.

Programme d'actions 2015

Pour cette première année de portage du SAGE, en application de la convention de coopération renforcée qui devrait être signée entre le Département de la Loire et l'Etablissement, sont budgétés les crédits nécessaires au financement de l'animation de la procédure, à la mise en œuvre d'actions de communication portant sur l'objet, le contenu et la mise en œuvre du SAGE ainsi qu'au lancement d'un projet de recherche sur les sédiments présents dans les retenues de Grangent et Villerest.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2015 s'élève à 122 944 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 25 444 € correspondant aux dépenses de personnels (notamment 1/2 poste d'animateur) et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 2 500 € ;

- Etudes = 95 000 € pour l'engagement d'un projet de recherche sur les sédiments présents dans les retenues de Grangent et Villerest.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

V SAGE Loir

Etat d'avancement

L'année 2014 a été marquée par la poursuite des procédures administratives préalables à l'adoption du projet de SAGE. En effet, la consultation des assemblées délibérantes (collectivités, comité de bassin, chambres consulaires) débutée en novembre 2013, s'est achevée avec la réception de l'avis de l'autorité environnementale le 16 avril 2014. S'en est suivie une phase d'enquête publique afin de permettre à la population de s'exprimer sur le projet en question. Lancée et organisée par le Préfet coordonnateur pour le bassin du Loir, l'enquête publique a eu lieu du 13 octobre au 13 novembre 2014.

Parallèlement, un stage de recueil et d'approfondissement des connaissances relatives aux pressions quantitatives sur la ressource en eau, mené d'avril à août 2014, a permis de mobiliser un certain nombre de données nécessaires pour la réalisation de l'étude « gestion quantitative » prévue le projet de SAGE.

En termes de communication, à signaler la mise en ligne et l'alimentation du nouveau site internet www.sage-loir.fr réalisé en interne selon une trame commune aux différents SAGE portés par l'Etablissement.

Enfin, suite aux élections municipales du printemps dernier, la Commission Locale de l'Eau a été renouvelée par arrêté préfectoral du 20 novembre 2014. L'installation de la nouvelle CLE est prévue le 18 décembre prochain.

Programme d'actions 2015

La CLE renouvelée se réunira au cours du premier trimestre afin de procéder aux derniers arbitrages eu égard aux avis reçus lors de la consultation et de l'enquête publique. Le projet sera ensuite soumis à l'autorité administrative en vue de la signature de l'arrêté préfectoral d'approbation.

Le programme d'intervention de la CLE, présenté au comité des financeurs le 19 septembre dernier, prévoit une première programmation sur 3 ans avec une possibilité d'ajustements pour les 3 dernières années du 1er cycle de mise en œuvre.

Concernant le volet communication, le montant global du projet de plan pluriannuel non validé à ce jour par la CLE, s'élève à 60 000 € répartis sur 6 ans.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2015 s'élève à 164 978 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 60 978 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 4 000 € ;
- Etudes = 100 000 € liés au lancement des études « gestion quantitative » et « gouvernance ».

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VI SAGE Cher amont

Etat d'avancement

Au cours du premier trimestre 2014, s'est tenue la consultation, sur le projet de SAGE, d'environ 500 assemblées représentant les collectivités territoriales et leurs groupements ayant au moins une compétence dans le domaine de l'eau, les chambres consulaires, le comité de bassin Loire-Bretagne, le comité de gestion des poissons migrateurs ainsi que l'Etablissement.

Le recueil de ces avis ainsi qu'un document de présentation synthétique du projet ont été produits afin de compléter le dossier soumis à l'enquête publique qui se déroule du 1er décembre au 8 janvier 2015.

Concernant les actions de communication, seul le site internet du SAGE a fait l'objet de mises à jour périodiques.

Programme d'actions 2015

Le premier semestre 2015 va être consacré à finalisation du projet de SAGE afin de le soumettre à la signature de l'autorité administrative.

En parallèle de cette dernière phase d'élaboration, des actions d'information et de sensibilisation vont être menées à destination des élus afin de faire émerger et structurer la maitrise d'ouvrage sur l'ensemble du périmètre.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2015 s'élève à 98 589 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 55 589 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 3 000 € pour les dépenses liées à l'hébergement du site internet dédié spécifiquement au SAGE ainsi que pour l'élaboration et la diffusion d'une lettre du SAGE ;

- Etude = 40 000 €, montant correspondant à une réinscription d'une part des crédits inscrits au budget 2014 pour le financement des dépenses liées l'enquête publique.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VII SAGE Allier aval

État d'avancement

Suite à l'adoption par la CLE, en février 2014, le projet de SAGE a été soumis à la consultation des assemblées de mai à octobre dernier.

Cette phase administrative a été mise à profit pour préparer l'enquête publique et suivre les actions réalisées par différents maitres d'ouvrage sur le bassin versant Allier aval (études, contrats territoriaux, projet d'aménagement du territoire).

Enfin, de nouvelles réflexions relatives à la définition d'un projet de recherche sur la Chaine des Puys ont été engagées avec l'animatrice du SAGE Sioule dans le but de proposer son lancement dès 2015.

Programme d'actions 2015

L'année 2015 sera consacrée principalement à la finalisation du projet de SAGE avec le lancement de l'enquête publique en vue d'une approbation du SAGE par la CLE en juin et la signature de l'arrêté interpréfectoral à l'automne 2015.

De plus, en collaboration avec le SAGE Sioule, il sera procédé au lancement d'un programme de recherche sur la Chaine des Puys.

Sur le plan des actions de communication, sont prévues la mise à jour du site internet et l'élaboration d'outils de communication SAGE en lien avec l'adoption et la mise en œuvre de ce dernier.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2015 s'élève à 212 229 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 78 729 € correspondant aux frais de fonctionnement et aux dépenses de personnels dont la subvention de versée à Clermont Communauté pour la mise à disposition d'un agent administratif à temps partiel (1/2 ETP) ;

- Communication = 3 500 € ;

- Etude = 130 000 €, montant correspondant à une réinscription d'une part des crédits inscrits au budget 2014 pour le financement des dépenses liées l'enquête publique.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VIII SAGE Cher aval

Etat d'avancement

Lors de sa séance plénière du 19 février 2014, la CLE a approuvé le rapport d'étude présentant le choix de la stratégie du SAGE.

Dans le cadre de la dernière phase de l'étude de pré-localisation des zones humides, la hiérarchisation des enveloppes de probabilité de présence a été effectuée sur la base de critères enjeux/fonctionnalités/pressions.

Par ailleurs, une étude d'analyse géomorphologique sur l'axe Cher dans sa traversée tourangelle a débuté en septembre dernier. Les conclusions devraient être rendues à la fin du 1er semestre 2015.

Concernant le projet de développement et d'aménagement de la vallée du Cher, porté par les Conseils Généraux d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, les conclusions ont été présentées aux élus de la vallée le 17 novembre dernier. Cette dynamique offre des perspectives d'intervention pour l'Etablissement dans le cadre du SAGE, avec une sollicitation des Départements pour porter une étude de restauration de la continuité écologique sur le Cher canalisé.

Enfin, des démarches ont été menées auprès des collectivités du territoire, afin de favoriser l'émergence de deux contrats territoriaux sur la vallée du Cher et ses affluents, ce qui porterait la superficie du territoire couverte par ces programmes opérationnels à 2/3.

En matière de communication, un document synthétisant la stratégie du SAGE a été réalisé en interne et sera prochainement diffusé à tous les acteurs du territoire. Le site Internet a été régulièrement mis à jour.

Il est à signaler également le changement de présidence de la CLE, suite au renouvellement de cette dernière, avec l'élection en novembre dernier de M. Claude CHANAL.

Programme d'actions 2015

L'année 2015 sera consacrée à la rédaction du projet de SAGE (PAGD, règlement, cartographie associée, tableau de bord) et du rapport d'évaluation environnementale, documents qui pourraient être soumis à la consultation des assemblées en fin d'année 2015.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2015 s'élève à 67 438 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 60 638 € correspondant aux dépenses de personnels (animateur mutualisé compris) et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 1 800 € ;
- Etudes = 5 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre de la phase de consultation des assemblées.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.